Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_08-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.08 – Avenants aux marchés de restauration de l'église

Elus rapporteurs : F. BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances et JM. KEREBEL, adjoint aux travaux.
Question examinée et approuvée : en commission d'achat le 9 décembre 2025 et en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025.

Par délibération du 30 janvier 2025, le conseil municipal a attribué à trois entreprises les marchés de travaux relatifs à la restauration de l'église suite à la tempête Ciaran.

Au cours des travaux de restauration de l'édifice, l'opportunité d'apporter des modifications destinées à assurer plus facilement sa maintenance est apparue (*création d'un passage d'homme dans les combles, ce qui a impliqué la création d'une trappe et des prestations de menuiseries – charpente et maçonnerie...*). Ces modifications ont été lancées par voie d'ordres de service.
Un OS a également constaté que les entreprises avaient utilisé un local communal et n'avaient pas été contraintes de fournir un local de chantier.
Ces ajustements se traduisent par la conclusion de plusieurs avenants aux marchés l'exécution réelle des travaux et facilitent la maintenance future de l'édifice.

Travaux de restauration de l'église Ste Croix - avenants

			marché de base HT	OS n°1 HT	OS n°2 HT	OS n°3 HT	OS n°4 HT	OS n°5 HT	Total avenants HT	Total marché HT avec avenants	Total marché TTC avec avenants
Lot 1	Maçonnerie et pierre de taille	ART Groupe Villemain	76 561,84		4 814,56	- 6 219,66			- 1 405,10	75 156,74	90 188,09
Lot 2	Charpente bois	Ateliers DLB	92 937,10		33 888,98	1 924,17	- 1 040,00		14 773,15	107 710,25	129 252,30
Lot 3	Couverture ardoises	Trebaul Couverture	64 408,20						-	64 408,20	77 289,84
	Total		233 907,14						13 368,05	247 275,19	296 730,23

Le montant cumulé des avenants reste conforme aux dispositions du Code de la commande publique et ne remet pas en cause l'équilibre financier global de l'opération.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ces avenants et d'autoriser le Maire à les signer.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire, de Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances et de Jean-Michel KEREBEL, adjoint aux travaux,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_08-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2025 portant attribution des marchés de restauration de l'église,
Vu les projets d'avenants présentés,
Vu l'avis de la commission d'achat qui s'est réunie le 9 décembre 2025,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Considérant la nécessité d'adapter certaines prestations afin d'assurer la bonne exécution des travaux,
Considérant que ces avenants ne modifient pas l'objet des marchés et restent conformes à la réglementation en vigueur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à la restauration de l'église, tels que présentés ;
- autorise le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc MILIN

